

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 9 septembre 2011

Service instructeur
Service de l'Environnement et de l'Agriculture

N° CP-2011-8-6-4

Service consulté

**ENCOURAGEMENT À L'AGRICULTURE ET AU DEVELOPPEMENT RURAL
(PROGRAMME C741 – CHAPITRE 65)**

Résumé : Dans le cadre du Budget Primitif 2011, un montant de 174.000 € a été inscrit au titre de l'encouragement à l'agriculture et au développement rural (rapport CG 2010-4-6-2). Il vous est proposé de prélever 26.575,97 € sur ces crédits pour soutenir les actions envisagées pour 2011 par les organismes récapitulés dans le tableau ci-joint (annexe 1). Pour l'un d'entre eux, la Fédération des Producteurs de Fruits du Haut-Rhin, un partenariat avec le Département a été contractualisé par une convention cadre triennale. Il vous est proposé de valider le projet de convention annuelle d'application 2011, joint en annexe 2, pour un montant de subvention maximum de 12.605,97 €.

Divers organismes agricoles et d'élevage peuvent bénéficier d'une subvention départementale au titre de l'encouragement à l'agriculture et au développement rural pour du fonctionnement, de l'équipement ou de la formation. Un montant de 174.000 € a été voté à ce titre lors du BP 2011 et délégation a été donnée à la Commission Permanente pour ventiler ces crédits.

Vous trouverez ci-joint, en annexe 1, un tableau récapitulant les actions et les montants pour lesquels nous sommes sollicités, sachant que la Commission de l'agriculture, de l'environnement, du cadre de vie et de la montagne réunie le 24 juin 2011 a émis un avis favorable pour l'attribution de subventions d'un montant total de 26.575,97 € à ces organismes, au vu de leur programme.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur le Programme C741 au chapitre 65 – nature 6574 - fonction 928.

En ce qui concerne la Fédération des Producteurs de Fruits du Haut-Rhin, un partenariat avec le Département a été contractualisé par une convention cadre triennale. Il vous est proposé de valider le projet de convention annuelle d'application 2011 ci-joint en annexe 2 pour un montant de subvention maximum de 12.605,97 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer, d'accorder les subventions aux organismes récapitulés dans l'annexe 1 et m'autoriser à signer la convention avec la Fédération des Producteurs de Fruits du Haut-Rhin (annexe 2).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke that extends to the right.

Charles BUTTNER

Demandes de subvention 2011 (série n°2)

Organisme	Action proposée en 2011	Montant sollicité en 2011	Montant proposé
Interprofession Fruits et Légumes d'Alsace	- actions de communication - publicité dans les points de vente - animation	10 000,00 €	4 000,00 €
Syndicat départemental des éleveurs de moutons du Haut-Rhin	gestion de l'espace et protection de l'environnement	870,00 €	870,00 €
FORETS SERVICES 68	- vulgarisation au code des bonnes pratiques sylvicoles et sensibilisation à la biodiversité dans le cadre de l'amélioration foncière et forestière - vulgarisation de la gestion durable et sensibilisation au respect des zones sensibles dans le cadre des visites conseils et de l'encadrement des chantiers - formation des sylviculteurs et des responsables des associations forestières à la gestion durable et aux enjeux environnementaux	6 100,00 €	6 100,00 €
Fédération des Producteurs de Fruits du Haut-Rhin	- actions de formation - "VIVENT LES VERGERS" formation arboricole en faveur de structures intercommunales dans le cadre des GERPLAN - opération "Ste Catherine" 2011 - actions diverses : réédition d'affiches plastifiées (auxiliaires, ravageurs et maladies)	2 235,00 € 2 393,32 € 7 617,65 € 360,00 €	2 235,00 € 2 393,32 € 7 617,65 € 360,00 €
TOTAL			12 605,97 €
Union des associations d'éleveurs sélectionneurs d'animaux de basse-cour	- journée départementale des jeunes éleveurs - édition du bulletin de liaison trimestriel - soutien aux associations pour les vaccinations obligatoires - mise à disposition et suivi de couveuse et éleveuse dans les écoles - mise à disposition de valises pédagogiques lapins dans les écoles et suivi des naissances - édition d'une plaquette de 12 pages pour les jeunes	4 000,00 €	3 000,00 €
TOTAL GENERAL			26 575,97 €

**Convention annuelle pour le versement d'une subvention
au titre de l'année 2011
en faveur de la Fédération des Producteurs de Fruits du Haut-Rhin**

Vu la convention cadre relative à l'appui financier pour la réalisation d'actions mises en œuvre par la Fédération des Producteurs de Fruits du Haut-Rhin, entre le Département du Haut-Rhin et la Fédération des Producteurs de Fruits du Haut-Rhin, signée le 9 juin 2009,

Entre les soussignés :

Département du Haut-Rhin

100 Avenue d'Alsace
68006 Colmar cedex

Représenté par le Président du Conseil Général, autorisé par une délibération de la Commission Permanente en date du

et

La Fédération des Producteurs de Fruits du Haut-Rhin

Ecomusée d'Alsace

B.P 71 68190 Ungersheim

Représentée par son Président, Monsieur François KEMPF

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : objet de la convention

Les activités faisant l'objet d'un financement départemental en 2011 sont :

- pour le volet formation :

- formation permanente et recyclage de moniteurs,
- formation de base dans les associations,
- formation et animations dans les vergers conservatoires, visites des écoles,
- animation dans les écoles,

- pour l'opération « Vivent les vergers » dans le cadre des GERPLAN :

- formation arboricole en faveur des habitants de 3 structures intercommunales,
- participation aux groupes de travail de l'opération « Vivent les vergers »
- participation aux différents diagnostics vergers,
- participation aux journées d'animations thématiques autour des vergers,

pour l'opération « Sainte-Catherine » :

- fourniture de greffons si nécessaire,
- sensibilisation sur les variétés distribuées,
- contrôle sanitaire des arbres chez les pépiniéristes,
- participation à la distribution sur les différents points de retrait,

- participation à la plantation avec des écoles et des structures communales ou intercommunales,

- pour le volet actions diverses :

- réédition d'affiches plastifiées (auxiliaires, ravageurs et maladies).

ARTICLE 2 : présentation des actions et plans de financement

Cf. descriptif en annexe

ARTICLE 3 : montant et modalités de versements de la subvention du Département du Haut-Rhin

La subvention annuelle est fixée au maximum à 12.605,97 Euros. Cette subvention doit permettre de couvrir les dépenses de la Fédération des Producteurs de Fruits de Haut-Rhin pour sa participation aux actions visées à l'article 1.

Les règlements seront effectués conformément à l'article 3 de la convention cadre triennale.

La Fédération des Producteurs de Fruits du Haut-Rhin justifiera à tout moment, sur demande du Département, de l'utilisation des subventions reçues.

ARTICLE 4 : contrepartie en termes de communication

La Fédération des Producteurs de Fruits du Haut-Rhin s'engage à faire mention du soutien du Département dans ses rapports avec les médias et sur tous les supports de communication relatifs à ces actions.

ARTICLE 5 : durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de un an à compter du 1^{er} janvier 2011.

Elle pourra être résiliée de plein droit par le Département en cas de non respect par la Fédération des Producteurs de Fruits du Haut-Rhin de l'une des clauses de la présente convention et/ou de la convention cadre précitée. Cette résiliation prendra effet dès lors que, dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par le Conseil Général par lettre recommandée avec accusé de réception, la Fédération des Producteurs de Fruits du Haut-Rhin n'aura pas engagé ou pris les mesures appropriées.

En cas de résiliation de la présente convention, le Département pourra suspendre le versement de la subvention, voire l'annuler et demander le remboursement des subventions déjà versées.

Fait en deux exemplaires

A COLMAR, le

Le Président de la Fédération
des Producteurs de Fruits du Haut-Rhin

Le Président du Conseil Général

ACTIONS PROPOSEES POUR 2011

VOLET	ACTION/DESCRIPTIF	BUDGET PREVISIONNEL	FINANCEMENTS		
			FEDERATION	DEPARTEMENT 68	Autres
FORMATION	Formation permanente et recyclage de moniteurs	2 500,00 €	1 000,00 €	750,00 €	750,00 €
	Formation de base dans les associations	9 150,00 €	5 490,00 €	915,00 €	2 745,00 €
	Formation et animations dans les vergers conservatoires	2 500,00 €	1 500,00 €	250,00 €	750,00 €
	Animations dans les écoles	3 200,00 €	1 920,00 €	320,00 €	960,00 €
"VIVENT LES VERGERS"	Formation arboricole en faveur de 3 structures intercommunales dans le cadre des GERPLAN	2 991,65 €		2 393,32 €	598,33 €
OPERATION ST-CATHERINE	- sensibilisation sur les variétés distribuées, contrôle sanitaire des arbres et arbustes chez les pépiniéristes	1 442,00 €		1 442,00 €	
	- distributions sur les différents points de retrait (1,95 € x 2500 arbres et 1,95 € x 667 lots)	6 175,65 €		6 175,65 €	
	Affiches plastifiées (auxiliaires, ravageurs et maladies) A3 réédition	3 600,00 €	2 160,00 €	360,00 €	1 080,00 €
	total	31 559,30 €	12 070,00 €	12 605,97 €	6 883,33 €

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 09 SEPTEMBRE 2011

**Aide à l'expansion agricole
PROGRAMME 2011**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
AEA03728	FEDERATION DES PRODUCTEURS DE FRUITS DU HAUT-RHIN Aide à l'expansion agricole 2011	360,00
AEA03727	FEDERATION DES PRODUCTEURS DE FRUITS DU HAUT-RHIN Aide à l'expansion agricole 2011	7 617,65
AEA03723	FEDERATION DES PRODUCTEURS DE FRUITS DU HAUT-RHIN Aide à l'expansion agricole 2011	2 393,32
AEA03726	FEDERATION DES PRODUCTEURS DE FRUITS DU HAUT-RHIN Aide à l'expansion agricole 2011	2 235,00
AEA03724	FORET SERVICE 68 - GROUP.DE DEVELOPPEMENT & DE GESTION DE LA FORET PRIVEE DU HAUT-RHIN Aide à l'expansion agricole 2011 Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 97 000,00 €	6 100,00
AEA03720	INTERPROFESSION FRUITS ET LEGUMES D'ALSACE Aide à l'expansion agricole 2011 Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 100 000,00 € CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN : 10 000,00 €	4 000,00
AEA03725	SYND. DEPART. DES ELEVEURS DE MOUTONS Aide à l'expansion agricole 2011	870,00
AEA03729	UNION ASSOCIATIONS ELEVEURS SELECTIONNEURS D'ANIMAUX DE BASSE-COUR DU HAUT-RHIN Aide à l'expansion agricole 2011	3 000,00
Total		26 575,97